

Décision du Président	Avenant de transfert partiel d'un marché de maîtrise d'œuvre Création d'un réseau d'assainissement, enfouissement des réseaux secs et réfection de voirie
------------------------------	--

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie ;

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie de la Savoie, notamment son article 5 ;

Vu la délibération du comité syndical CS 4-13-2024 du 12 décembre 2024 définissant les délégations permanentes au bureau syndical et au Président ;

Considérant la demande de la commune ci-dessous reçue par le SDES tendant à la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux secs ;

Considérant que le SDES en sa qualité d'AODE est maître d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique en Savoie ;

Considérant que le projet d'étude réalisé par la commune de Saint-Marcel prévoit des interventions sur le réseau électrique et qu'il apparaît nécessaire que le SDES assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux ;

Considérant la demande de la commune de Saint-Marcel de céder au SDES les droits et obligations résultant du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'opération d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité identifiée comme suit : Commune de Saint-Marcel secteur La Provençaz.

Considérant qu'au marché initial s'est ajouté une mission complémentaire relative à la rédaction et au suivi des conventions de passage aérien ou souterrain du réseau électrique ainsi que des fiches de reprise de branchement. La mission complémentaire s'élève à 700€ HT.

DÉCIDE

Article 1er : D'autoriser la signature de l'avenant de transfert partiel d'un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant initial de 2 990€ HT

Article 2 : D'autoriser la mission complémentaire et ainsi le changement du prix du marché

- Prix nouveaux :

Mission de maîtrise d'œuvre	Montant	Part commune de Saint Marcel	Part SDES
AVP, PRO, ACT, DET et AOR	11 500 € HT	8 510 € HT	2 990 € HT
Mission complémentaire	700 € HT	0€ HT	700 € HT
Total HT	12 200 € HT	8 510 € HT	3 690 € HT
Total (20%)	2440 €	1 702 €	738 €

Total TTC	14 640 € TTC	10 212 € TTC	Envoyé en préfecture le 25/07/2025 Reçu en préfecture le 25/07/2025 Publié le ID : 073-257302232-20250722-DEC_2025_62-AR
------------------	--------------	--------------	---

Article 3 : La Directrice des services est chargée de l'application de la présente décision.

La Motte-Servolex, le

Le Président, Michel DYEN